



Auberge de Jeunesse et Randonnée Chalet Les Blanchots

3468 route de la station 73700 MONTVALEZAN

Monsieur Jean Claude FRAISSARD

Maire de MONTVALEZAN

73700 MONTVALEZAN

Objet :PLU Modification simplifiée n°3

Monsieur Le Maire,

Suite à la consultation de la modification simplifiée n°3 apportée au PLU, nous avons constaté que ce que nous avons demandé n'a pas été pris en compte. Nous souhaitons donc réitérer notre demande de bien vouloir réaliser **un léger déplacement de la limite de construction située entre les parcelles 759 et 1596.** (Pièce1) Il s'agit d'une toute petite zone d'environ 30m2 qui en 2016 était constructible.

En effet, nous avons obtenu en 2016 un permis de construire pour un garage qui a été annulé en 2017 du fait de l'opposition de nos voisins, contrairement à leurs engagements initiaux. (Pièce 2)

Ce garage nous permettrait de récupérer les places de stationnement perdues à la suite du permis de construire que vous avez accordé à Monsieur Jérôme GAIDET, situation qui maintenant l'oblige à passer quotidiennement avec ses véhicules sur nos parcelles où nous garions les voitures.

Un accord a été récemment signé entre Madame GAIDET Lucie, Monsieur GAIDET Jérôme, la SCI CONSTELLATION et notre association JEUNESSE ET RANDONNEE afin de permettre la construction de ce garage et régulariser les servitudes de passage. (Pièce3) Il ne manque plus que ces 30m2 qui sont devenus entre temps non constructibles.

Nous avons présenté cet hiver à la commission municipale d'urbanisme notre proposition de rénovation du chalet visant à répondre aux enjeux de construction durable, et cette modification avait été alors évoquée. Il nous apparaît au vu des objectifs énoncés pour la modification simplifiée n°3 du PLU qu'elle répond pleinement à votre première intention : **« Améliorer l'efficacité des règles de stationnement, notamment par une gestion de type FERRY »**. Elle permettra aussi une meilleure gestion du déneigement, objectif aussi énoncé dans votre modification du PLU.

Si rien ne peut être changé à votre niveau, nous souhaiterions rencontrer le commissaire enquêteur pour soulever cette problématique, car le tracé défini par la modification simplifiée précédente du PLU apparaît incompréhensible condamnant à la construction une surface tout à fait négligeable enclavée entre deux territoires construits.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie DIVARET
Présidente de Jeunesse et Randonnée

